



Billet de la mairesse

Au hasard de mes rencontres avec les citoyens, on me demande souvent où en est rendu le dossier de notre future maison pour personnes âgées en légère perte d'autonomie. Et bien, je suis heureuse de vous informer qu'il progresse très bien, lentement mais sûrement.

Le Conseil d'administration provisoire travaille ardemment à compléter les multiples dossiers attachés à un tel projet. Une récente demande a été déposée à la Société d'habitation du Québec pour l'ajout de deux logements à l'étage supérieur, en plus des 20 unités déjà accordées. Notre chargée de projet fait le suivi auprès des architectes et ingénieurs dont les mandats sont essentiels à la construction de cet édifice pensé sur mesure pour nous.

Le Havre de Val-David a maintenant un compte à la Caisse d'économie Laurentienne et le Conseil d'administration provisoire s'est adjoint la collaboration de monsieur Jacques Boucher, actuel directeur de l'OMH.

En plus d'un concierge-surveillant sur place, nous sommes à repérer une panoplie de services optionnels (repas, coiffure, soins personnels, ménage, etc.) à coûts abordables pour les futurs résidents. Tout pour leur faciliter la vie quoi!

Si ce n'est déjà fait, les personnes intéressées à s'installer au Havre sont invitées à compléter un formulaire de demande le plus tôt possible (disponibles à la mairie). Plus la liste d'attente s'allonge, plus le projet devient prioritaire aux yeux des instances gouvernementales de qui nous attendons les dernières approbations avant de commencer la construction.

Une première assemblée générale se tiendra d'ici quelques mois pour élire le Conseil d'administration permanent. Des avis publics seront publiés à cet effet dans les journaux locaux et sur notre site Internet.

L'objectif est de commencer les travaux à l'automne 2011 pour occupation au printemps 2012.

Nicole Davidson



ADMINISTRATION

ÉTHIQUE MUNICIPALE et gestion contractuelle

Les nouvelles dispositions législatives relatives à l'éthique municipale et à la gestion contractuelle imposées par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ont mené à l'adoption, en janvier dernier, de notre Politique de gestion contractuelle (Règlement numéro 643) maintenant disponible au menu Publications de www.valdavid.com, catégorie

Politiques municipales.

Par ailleurs, dès novembre 2004, le Village de Val-David s'est doté d'une politique d'éthique également téléchargeable à partir de son site Internet. Afin de rencontrer les normes récemment édictées par le MAMROT, cette politique sera révisée avant la fin de l'année 2011.



URBANISME

RÉNOVATIONS en vue?

L'arrivée du printemps réveille chez plusieurs l'envie de bricoler et de rénover.

La plupart de vos projets de construction et de transformation, à l'intérieur comme à l'extérieur, d'agrandissement, d'aménagement paysager, incluant une clôture ou un muret, ou l'aménagement d'une rive nécessiteront un certificat d'autorisation.

Mieux vaut vérifier ce qu'il en est auprès

du service d'Urbanisme, même si ce n'est pas pour vous la première fois, puisque quelques changements ont dernièrement été apportés à la réglementation.

La préparation des plans et l'obtention d'autres documents qui peuvent être exigés demande du temps. Il n'est jamais trop tôt pour commencer vos démarches.



UN COUP de pouce

Le Programme RénoVillage dont les coûts sont assumés conjointement par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) et la Société d'habitation du Québec (SHQ) a révisé certains de ses paramètres. Pour être admissible, la valeur maximum de votre résidence, excluant la valeur du terrain, est passée de 60 000 \$ à 90 000 \$.

Sont admissibles tous les travaux d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures concernant au moins un des éléments suivants : structure, chauffage, charpente, électricité, plomberie et sécurité incendie.

La SCHL et la SHQ offrent également le

programme Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA) pour aider les personnes de 65 ans et plus à défrayer le coût des travaux de modifications qui permettent d'atténuer les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de certaines activités de la vie quotidienne à domicile. Ces adaptations peuvent, entre autres, aider à entrer et sortir plus facilement d'un logement, ou à utiliser plus aisément les commodités de la cuisine ou de la salle de bain. L'admissibilité dépend ici aussi du revenu total du ménage.

Pour plus d'information, consultez www.habitation.gouv.qc.ca. Des dépliants sont également disponibles à la mairie.

ERRATUM – TAXES MUNICIPALES

Contrairement à ce qui était mentionné dans l'édition de janvier du Clin d'œil municipal, le cachet de la poste n'a aucune valeur de référence. La date de réception est la date à laquelle le paiement est reçu à la mairie.

Rappelons qu'une des conditions pour bénéficier du privilège de payer votre compte de taxes en quatre versements sans intérêts est que les

paiements doivent être reçus avant chacune des dates d'échéance. Autrement, le solde devient dû et porte intérêts jusqu'à paiement complet des taxes.

La date limite du 1er versement des taxes municipales pour 2011 est le 15 février 2011.



COMMENT JOINDRE les services municipaux

MAIRIE

2579, rue de l'Église, Val-David
Tél. : 819.322.2900
Télé. : 819.322.6327
info@valdavid.com

BIBLIOTHÈQUE

1355, rue de l'Académie, Val-David
Tél. : 819.322.2900 poste 233
Télé. : 819.322.6327
bibliotheque@valdavid.com

BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

2525, rue de l'Église, Val-David
Tél. : 819.322.2900 poste 235
Télé. : 819.322.3204
tourisme@valdavid.com

Rédaction :
Suzanne Gohier



Suite au verso



LOISIRS ET CULTURE

FÉERIE d'hiver

L'hiver s'est fait attendre cette année, mais maintenant qu'il est là, c'est pour rester; aussi bien en profiter.

Les activités organisées dans le cadre de la *Féerie d'hiver* sauront répondre à tous les goûts. Si vous aimez jouer dehors, vous serez gâtés; sinon, nous sommes certains que vous y prendrez goût.

Samedi 12 février – 19 h - Gratuit
PATIN ET CHOCOLAT

Patinoire du parc Léonidas-Dufresne
Venez patiner au son de la musique tout en vous régaland de chocolat, sous toutes ses formes.

Vendredi 18 février – 19 h - Gratuit
SOIRÉE D'HIVER EN FAMILLE

Secteur Dufresne du parc régional
Animations et activités extérieures pour toute la famille.



Samedi 19 février – 18 h 45 – 5 \$
SOIRÉE RAQUETTE AUX FLAMBEAUX
Secteur Dufresne du parc régional
Venez vivre la magie de la nuit!



Samedi 19 février et dimanche 20 février
TOURNOI DE HOCKEY – 8 h à 17 h
Parc Léonidas-Dufresne
Venez encourager les jeunes de Val-David en compétition avec ceux d'autres municipalités

Samedi 26 février – 13 h à 16 h - Gratuit
METS LE NEZ DEHORS, VIENS T'AMUSER
Parc Léonidas-Dufresne
Venez partager les joies de l'hiver entre familles.
Activités sur la glace et dans la neige.

D'LA POÉSIE dans l'air

La *Semaine de poésie des Laurentides* se déroulera cette année du 20 au 27 mars.



Et en clôture, le dimanche 27 mars à compter de 14 h, c'est dans l'air que se répandront les mots, principalement sur la rue de l'Église et dans l'Allée

des artistes, transformée pour l'occasion en *Allée des poètes*, alors que des poètes professionnels rencontreront le public et offriront *Poésie autour du feu*, une série de prestations autour d'un feu de camp. Et ce, beau temps, mauvais temps!

Ailleurs qu'à Val-David, ce sont la célèbre *Nuit de la poésie* qui aura lieu au *Théâtre du Marais* de Val-Morin, le samedi 26 mars à compter de 20 h, ainsi que diverses activités et prestations qui se dérouleront tout au long de la semaine dans toute la région.

Visitez www.valdavid.com et www.a-a-l.ca



Relevez le défi de manger mieux et de bouger plus en vous inscrivant au **Défi Santé 5-30 Équilibre**. En plus de vous aider à atteindre vos objectifs, le **Défi Santé** vous offre la chance de gagner de nombreux prix.

Le **Défi J'arrête, j'y gagne** est un des nombreux moyens pour vous aider dans vos démarches d'abandon du tabagisme ou pour prévenir la rechute.

Les Centres d'abandon du tabagisme (CAT) offrent aussi un soutien reconnu efficace pour

cesser de fumer ou pour demeurer non-fumeur. Le CAT du CSSS des Sommets de Ste-Agathe est tout près et peut vous aider. Profitez d'un soutien personnalisé, individuel ou en groupe. Communiquez avec Chantal Caron au 819 324-4000 poste 3178.

Passez à l'action en vous inscrivant, avant le 1er mars, à l'un ou l'autre des défis et courez la chance de gagner de nombreux prix.

Inscription en ligne www.defisante530.com et www.defitabac.qc.ca



VOYAGE dans le temps



Sortie au Musée des Beaux-Arts de Montréal pour un voyage à travers 1000 ans d'art et d'histoire de Chine.

Jeu 14 avril 2011
35 \$/pers. (Transport et admission)
Inscription avant le 1er avril à la mairie
Infos : 819 322-2900 poste 248



COMMUNAUTAIRE

BIEN chez soi

La plupart des personnes âgées désirent demeurer à la maison le plus longtemps possible. Ce désir s'accompagne généralement d'un besoin d'aide. C'est là le premier souci du nouveau comité de soutien à domicile composé de mesdames Hélène Meunier, Ninon Boulanger (absentes de la photo), Yolande Duchesne et de la conseillère Barbara Strachan.

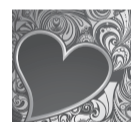
Ces dames entendent travailler avec les organismes du milieu et mettre sur pied, lorsque nécessaire, les services qui n'existeraient pas déjà pour répondre aux besoins des résidents de Val-David.



Yolande Duchesne et Barbara Strachan

Les premières démarches du comité porteront sur tout ce qui concerne l'alimentation : la livraison d'épicerie, la préparation des repas, etc. L'isolement des aînés fait aussi partie de leurs préoccupations.

L'information au sujet de ces services sera diffusée par tous les moyens et canaux disponibles pour rejoindre les principaux intéressés.



PARC RÉGIONAL

UNE VOIX citoyenne

CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF SUR LE PARC RÉGIONAL (CCPR)

Pourquoi

Le Conseil municipal de Val-David désire s'adjoindre une voix citoyenne représentative de la collectivité et de la diversité des usagers pour la gestion du secteur Dufresne du Parc régional de Val-David-Val-Morin.

Le mandat principal

Les membres seront invités à émettre leur opinion et à faire des recommandations sur divers dossiers concernant le parc régional. Notamment, mais non limitativement, sur la mission, la conservation, la protection du territoire, les activités de découverte et l'application du plan directeur.

Le mandat s'étendra jusqu'à ce que le parc soit géré par une structure autonome.

Les membres

Formé de huit (8) membres, le comité sera constitué d'un (1) membre du Conseil municipal, d'un (1) représentant de l'administration municipale désigné par le Conseil, d'un (1) membre de l'exécutif de la *Société de protection et de conservation du parc Dufresne* (SPCPD) désigné par ses pairs, d'un (1) membre de l'exécutif du *Regroupement des citoyens de Val-David* (RCVD) désigné par ses pairs, et de quatre (4) citoyens ayant pour préoccupation la conservation, la protection et la découverte du parc régional.

Deux (2) des membres citoyens seront désignés par le comité pour siéger au *Comité de gestion du Parc régional de Val-David-Val-Morin*. Les membres seront ainsi informés régulièrement des dossiers traités lors des rencontres de ce comité conjoint.

La durée du mandat des membres citoyens sera de

deux (2) ans, renouvelable. Cependant, à sa création, la moitié des membres citoyens seront nommés pour trois (3) ans, l'autre moitié pour deux (2) ans. (Cette façon de faire évite que tous les mandats viennent à échéance en même temps et assure une certaine continuité.)

Appel de candidatures des membres citoyens

Les citoyens intéressés à siéger au comité sont invités à manifester leur intérêt par écrit avant le 28 février 2011. La lettre d'intérêt doit exposer leurs motivations, leurs qualifications et leurs expériences en lien avec le parc régional et être adressée à madame la mairesse, Nicole Davidson, à la mairie ou par courriel à mairie@valdavid.com.

Les candidats devront par ailleurs obtenir l'appui (signature) de trois (3) citoyens habiles à voter à Val-David.

La présence statutaire des représentants de la SPCPD et du RCVD exclut la candidature des autres membres de leur exécutif respectif à titre de membre citoyen.

Choix des membres citoyens

Les membres citoyens seront choisis par le Conseil municipal pour leurs capacités à aider au développement durable du parc.

Parmi les critères de sélection, seront considérés la fréquence de fréquentation du parc régional et les sports pratiqués par le candidat, les expériences personnelles et professionnelles pertinentes pouvant être profitables au comité consultatif et les expériences de bénévolat et d'implication sociale à Val-David.